

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept mai à 19 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Frédérique THIENNOT.

Date de la convocation : 11 mai 2022

Présents : Frédérique THIENNOT- Alain ROCHET – Maryline DOUSSAT-VITAL - Xavier FAURE – Michelle BARDOU - Fabrice BOCAHUT – Cécile POUCHELON - Jean-Luc LUPIERI – Françoise PANCALDI - Michel RAULET - Martine GUILLAUME - Jean-Christophe CID – Sandrine AUDIBERT – Henri UNINSKI - Patrice SANGARNE – Annabelle CUMENGES - Gilles BICHEYRE –Véronique PORTET - Gérard BORDIER – Carine MENDEZ - Alain DAL PONTE - Gérard LEGRAND – Françoise LAGREU CORBALAN - Michèle GOULIER - Xavier MALBREIL.

Procurations : Eric PUJADE à Patrice SANGARNE – Pauline QUINTANILHA à Jean-Luc LUPIERI - Audrey ABADIE à Cécile POUCHELON -- André TRIGANO à Gérard LEGRAND - Jean GUICHOU à Françoise LAGREU CORBALAN - Anne LEBEAU à Michèle GOULIER - Daniel MEMAIN à Xavier MALBREIL.

Absente excusée : Clarisse CHABAL-VIGNOLES.

Secrétaire de séance : Maryline DOUSSAT-VITAL

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 mars 2022 est approuvé.

I – URBANISME ET RENOVATION URBAINE

1-1. Acquisition d'un terrain nu sis route de Toulouse – Régularisation foncière suivant création d'un rond-point – Jean-Pierre CLARAC

Le conseil a approuvé l'acquisition du terrain nu route de Toulouse, d'une contenance de 550m², appartenant à Monsieur Jean-Pierre CLARAC, d'un montant global de 2 200 €.

4 ABSTENTIONS

1-2. Acquisition d'un terrain nu sis route de Toulouse – Régularisation foncière suivant création d'un rond-point – Philippe CLARAC

Le conseil a approuvé l'acquisition du terrain nu route de Toulouse, d'une contenance de 1000m², appartenant à Monsieur Philippe CLARAC, d'un montant global de 4 000 €.

4 ABSTENTIONS

1-3. Acquisition d'un terrain nu sis route de Toulouse – Régularisation foncière suivant création d'un rond-point – SCI PANCA

Le conseil a approuvé l'acquisition du terrain nu route de Toulouse, d'une contenance de 933m², appartenant à la SCI PANCA, d'un montant global de 3 732 €.

4 ABSTENTIONS

1-4. Acquisition d'un terrain nu sis chemin de Nautifaure – Elargissement de la voie publique – Rectificatif

Le conseil a approuvé l'acquisition du terrain nu chemin de Nautifaure, d'une surface de 30m², appartenant à Madame Kelly RATHQUEBER, au prix d'1 €.

UNANIMITE

1-5. Cession d'un terrain nu sis place des trois pigeons

Le conseil a approuvé la vente du terrain nu place des trois pigeons appartenant à la mairie de Pamiers, d'une contenance de 85m² environ, au prix évalué à 7 480 €.

UNANIMITE

II – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

2-1. Mise en place d'un dispositif d'aides pour la rénovation des locaux commerciaux du centre-ville

Le conseil a validé la création du dispositif d'aides financières pour la rénovation des locaux commerciaux et de leurs devantures et a adopté le règlement général d'attribution des aides à destination des commerçants, artisans et propriétaires bailleurs du centre-ville.

8 ABSTENTIONS



III – TRAVAUX / DEVELOPPEMENT DURABLE

3-1. Mise à jour du tableau de classement des voies communales

Le conseil a approuvé la mise à jour du tableau de classement des voies communales, tel que présenté en séance.

UNANIMITE

IV - AFFAIRES SCOLAIRES ET ENFANCE JEUNESSE

4-1. Mise à jour des périmètres scolaires

Le conseil a validé les ajustements des périmètres scolaires, en vue d'assurer une meilleure répartition des effectifs scolaires, comme suit :

Ancienne zone	Ecoles	Rattachement à une nouvelle zone
Rue des 4 sergents de la Rochelle	Carmes élémentaire et maternelle	Cazalé / Condamines
Rue Victor Hugo	Cazalé / Condamines – Lestang élémentaire et maternelle	Cazalé / Condamines
Rue Jacques Fournier	Lestang élémentaire et maternelle	Cazalé / Condamines
Rue Blaise Pascal, Impasse de Villeneuve et une partie du quartier de Bouchonne	Lestang élémentaire et maternelle	Canonges / Gabriel Fauré

UNANIMITE

V – RESSOURCES HUMAINES

5-1. Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (*article 332-23.2° du code général de la Fonction Publique*)

Le conseil a approuvé la création d'un emploi non permanent à temps non complet (18/35^{ème}) pour un besoin lié à un accroissement d'activité saisonnière du 23/05 au 31/08/2022 inclus. La rémunération de l'agent sera calculée au maximum sur l'indice brut 432.

UNANIMITE

5-2. Création d'un Comité Social Territorial Local (CSTL)

Le conseil a approuvé la création d'un Comité Social Territorial Local avec l'institution en son sein, d'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail et à fixer le nombre de représentants du personnel titulaires à 5 et le nombre de représentants de la collectivité titulaires à 5.

UNANIMITE

VI – ACTION SOCIALE

6-1. Attribution d'une subvention au CCAS pour 2022

Le conseil a validé l'attribution d'une subvention au CCAS, d'un montant de 110 000 €, au titre de l'année 2022.

UNANIMITE

